19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11) N° de publication : 2 872 984

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : 04 51504

(51) Int Cl⁸: **H 04 L 29/06** (2006.01), H 04 M 3/00

12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 12.07.04.

30) Priorité :

71) Demandeur(s): PROSODIE Société anonyme — FR.

(72) Inventeur(s): BERNARD ALAIN et DIDIER REMY.

Date de mise à la disposition du public de la demande : 13.01.06 Bulletin 06/02.

66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s): CABINET GRYNWALD.

SERVEUR ET INTERFACE DE CONNEXION PERMETTANT D'ETABLIR ET DE CONTROLER UNE COMMUNICATION IP.

L'invention concerne un serveur connecté à un réseau de communication de type Internet destiné à diffuser vers un équipement informatique de type ordinateur personnel une interface permettant à un utilisateur de mettre en oeuvre au moins un organe de commande pour activer et désactiver une connexion informatique avec le serveur et établir une communication de type IP, l'interface étant telle que la connexion informatique est activée par une pression sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, la connexion informatique est maintenue par conservation de la pression sur le poussoir, la connexion informatique est désactivée par relâchement du poussoir et/ou l'interface étant telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur.



SERVEUR ET INTERFACE DE CONNEXION PERMETTANT D'ETABLIR ET DE CONTROLER UNE COMMUNICATION IP

L'invention est relative à un serveur ainsi qu'à une interface permettant d'établir et de contrôler une communication IP en mettant en œuvre un équipement informatique ne nécessitant pas de matériel dédié.

La téléphonie mettant en œuvre un réseau de communication informatique de type Internet, autrement appelée "téléphonie sur IP (Internet Protocol)" connaît un développement rapide. Toutefois, ce type de téléphonie fait apparaître une difficulté concernant sa mise en œuvre et son mode de facturation.

5

10

15

20

La téléphonie sur IP suppose souvent la mise en œuvre d'un matériel dédié destiné à être connecté à l'équipement informatique et/ou à la prise téléphonique ce qui contraint l'utilisateur à procéder à une nouvelle acquisition. Ce matériel dédié baptisé souvent téléphone IP comprend généralement un combiné que l'utilisateur raccroche en fin de conversation.

Par contre, la téléphonie sur IP ne permet pas de tarification des communications en fonction de leur durée, lorsqu'elle ne met pas en œuvre un matériel dédié. Cet inconvénient est essentiellement lié au fait qu'il n'est pas possible de détecter la fin d'une conversation téléphonique sur

IP, lorsque l'utilisateur est devant son micro-ordinateur. Il peut en effet quitter son poste de travail sans avoir terminé la session. Or la solution consistant à ouvrir une communication sans pouvoir la refermer avec certitude n'est pas viable compte tenu du risque de contestations de la part des utilisateurs. Dès lors qu'il n'est pas possible de déterminer la fin d'une communication, les opérateurs du marché sont contraints d'adopter un mode de facturation au forfait.

La présente invention remédie à ces difficultés en proposant un serveur ainsi qu'une interface permettant d'établir et de contrôler une communication IP en mettant en œuvre des moyens informatiques ne nécessitant pas de matériel dédié.

10

15

20

25

L'invention concerne un serveur connecté à un réseau de communication de type Internet destiné à diffuser vers un équipement informatique de type ordinateur personnel une interface permettant à un utilisateur de mettre en œuvre au moins un organe de commande pour activer et désactiver une connexion informatique avec le serveur et établir communication de type IP (Internet Protocol), notamment de type téléphonique ou visioconférence, l'interface étant telle que la connexion informatique est activée par une pression sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, la connexion informatique est maintenue par conservation de la pression sur le poussoir, la connexion informatique est désactivée par relâchement du poussoir et/ou l'interface étant telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur.

De préférence, le serveur est tel que dans le cas où l'interface est telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, l'appui périodique est sollicité par l'interface fournissant une indication à l'utilisateur telle qu'une zone de l'écran sur laquelle il doit effectuer un clic de souris.

De préférence, le serveur comprend des moyens de réception pour recevoir en temps réel de l'équipement informatique des informations associées à la informatique, notamment l'heure d'activation et de désactivation de la connexion informatique, l'adresse IP attribuée, par le réseau de communication informatique de type Internet, l'équipement informatique pendant la connexion informatique, l'identité de l'opérateur distant.

De préférence, le serveur comprend des moyens de traitement informatique permettant, à partir des informations associées à la connexion informatique de déterminer une durée correspondant à la connexion informatique et de rechercher un compte d'utilisateur associé à l'équipement informatique pour lui attribuer un débit correspondant à la connexion informatique.

10

15

20

25

30

De préférence, le serveur est tel que les moyens de traitement informatique du serveur permettent de déterminer des temps de parole de l'utilisateur pendant la communication.

L'invention concerne également une interface de connexion diffusée par serveur, un via un réseau de communication de type Internet, vers un équipement informatique de type ordinateur personnel permettant à un utilisateur de mettre en œuvre au moins un organe de commande pour activer et désactiver une connexion informatique avec le serveur et établir une communication de type IP (Internet Protocol), notamment de type téléphonique ou visioconférence, l'interface étant telle que la connexion informatique est activée par une pression sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, la connexion informatique est maintenue par conservation de la pression sur le poussoir, la connexion informatique est désactivée par relâchement du poussoir et/ou l'interface étant telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur.

De préférence, l'interface de connexion est telle que dans le cas où la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, l'appui périodique est sollicité par l'interface fournissant une indication à l'utilisateur telle qu'une zone de l'écran sur laquelle il doit effectuer un clic de souris.

De préférence, l'interface de connexion comprend des moyens de transmission pour transmettre en temps réel vers le serveur des informations associées à la connexion informatique, notamment l'heure d'activation et de désactivation de la connexion informatique, l'adresse IP attribuée, par le réseau de communication informatique de type Internet, à l'équipement informatique pendant la connexion informatique, l'identité de l'opérateur distant.

10

15

20

25

30

De préférence, l'interface de connexion comprend un moyen permettant à l'utilisateur de mettre en œuvre l'organe de commande pour activer et désactiver des temps de parole pendant la communication et de transmettre en temps réel vers le serveur des informations relatives à une répartition des temps de parole associés à la communication.

selon un premier mode de réalisation, Ainsi, fenêtre active peut faire apparaître un décompte (par exemple une minute) destiné à informer l'utilisateur de la fin de la connexion et donc de la fin du paiement de la période payante. l'utilisateur n'exécute aucune action spécifique, communication prend fin à l'issue de ce décompte. l'utilisateur souhaite prolonger la communication, il exécute pour ce faire une action spécifique au moyen de l'organe de commande (par exemple un clic de souris sur un bouton spécifique de la fenêtre active) qui a pour conséquence de réinitialiser le décompte. C'est le principe du "time-out" ou "homme mort" des trains.

Afin d'atténuer la contrainte consistant à réinitialiser le décompte de temps à intervalles très rapprochés

(notamment une minute ou moins d'une minute), un deuxième mode de réalisation consiste à utiliser l'organe de commande, notamment l'un des boutons de la souris ou du clavier du microordinateur ou la roulette dans le cas de certains produits, pour détecter une période active. Si on considère l'exemple d'un bouton de souris équipé d'un ressort, celui-ci revient à son état initial quand l'utilisateur cesse sa pression. Ce bouton de souris peut donc être utilisé pour la mise en œuvre d'un système de semi-duplex (équivalent au "half-duplex propre aux talkieswalkies) au sein de la communication de type IP. Ce système consiste à déclencher le début d'une communication l'enfoncement du bouton de la souris lorsque le pointeur de la souris est positionné sur une zone déterminée de la fenêtre active.

10

35

15 Afin d'éviter de clôturer une communication en cas de micro-coupure, c'est-à-dire dans le cas où l'utilisateur relâche momentanément la pression sur le bouton de la souris, le système de semi-duplex peut intégrer le système du décompte faisant l'objet du premier mode de réalisation ci-dessus décrit. Ainsi, 20 en cas de micro-coupure, une fenêtre (notamment de type "popup") apparaît pour délivrer un message du type: « Vous allez être coupé dans 20 secondes si vous ne rappuyez pas »). On peut également envisager un indicateur dont la couleur Orange, Vert) change en fonction de l'actionnement du bouton de 25 la souris. Quand le bouton est enfoncé, l'indicateur est vert, il passe à l'orange si on le relâche et l'utilisateur dispose d'un certain temps, éventuellement réglable, pour appuyer à nouveau. C'est le système d'"homme mort" des trains.

La présente invention permet donc d'établir de manière certaine la fin d'une communication sur IP. Concernant la 30 facturation de cette communication, on suppose un utilisateur défini par une identité. Cet utilisateur est doté d'un compte géré par un gestionnaire de compte. A l'identité est associée, à un instant donné, une adresse IP émetteur qui reste constante pendant la session. Sur le navigateur Internet de l'utilisateur apparaît une page Internet avec un bouton, sur lequel peut, par exemple être indiqué un prix à la minute ou à la seconde. Lorsque l'utilisateur clique sur ce bouton, qui peut avoir la taille de la page et qu'il maintient le bouton enfoncé, il déclenche un service tel que la possibilité de parler dans le microphone de l'équipement informatique. Au moment où il relâche le bouton de la souris, un "ticket" est émis à destination du gestionnaire du service. Le "ticket" est un enregistrement qui comprend : l'adresse IP de l'émetteur, l'adresse du bouton, donc du service qu'il permet d'obtenir, la date, l'heure et la durée d'appui sur le bouton de la souris. Cet enregistrement est envoyé à un gestionnaire du service qui valorise ce ticket avec le prix, éventuellement le cumule avec d'autres tickets de même type et l'envoie au gestionnaire de compte pour débit.

10

A titre d'exemple, le service peut être un service téléphonique ou un service de visioconférence sur IP. Il peut, ainsi qu'on l'a décrit plus haut, fonctionner en ne facturant que les temps de parole de chaque utilisateur.

REVENDICATIONS

1. Serveur connecté à un réseau de communication de type Internet destiné à diffuser vers un équipement informatique de type ordinateur personnel une interface permettant à un utilisateur de mettre en œuvre au moins un organe de commande pour activer et désactiver une connexion informatique avec le serveur et établir une communication de type IP (Internet Protocol), notamment de type téléphonique ou visioconférence, l'interface étant telle que la connexion informatique est activée par une pression sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, la connexion informatique est maintenue par conservation de la pression sur le poussoir, la connexion informatique est désactivée par relâchement du poussoir et/ou l'interface étant telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur.

10

15

- Serveur selon la revendication 1 tel que dans le cas où l'interface est telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, l'appui périodique est sollicité par l'interface fournissant une indication à l'utilisateur telle qu'une zone de l'écran sur laquelle il doit effectuer un clic de souris.
- 3. Serveur selon la revendication 1 ou 2 comprenant des moyens de réception pour recevoir en temps réel de l'équipement informatique des informations associées à la connexion informatique, notamment l'heure d'activation et de désactivation de la connexion informatique, l'adresse IP attribuée, par le réseau de communication informatique de type 30 Internet, à l'équipement informatique pendant la connexion informatique, l'identité de l'opérateur distant.
 - 4. Serveur selon l'une des revendications 1 à 3 comprenant des moyens de traitement informatique permettant, à

partir des informations associées à la connexion informatique de déterminer une durée correspondant à la connexion informatique et de rechercher un compte d'utilisateur associé à l'équipement informatique pour lui attribuer un débit correspondant à la connexion informatique.

5

30

- **5.** Serveur selon l'une des revendications 1 à 4 dans lequel les moyens de traitement informatique du serveur permettent de déterminer des temps de parole de l'utilisateur pendant la communication.
- 10 6. Interface de connexion diffusée par un serveur, via un réseau de communication de type Internet, vers un équipement informatique de type ordinateur personnel permettant à un utilisateur de mettre en œuvre au moins un organe de commande pour activer et désactiver une connexion informatique avec le 15 serveur et établir une communication de type IP (Internet Protocol), notamment de type téléphonique ou visioconférence, l'interface étant telle que la connexion informatique est activée par une pression sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, la connexion informatique est maintenue par conservation de la pression sur 20 le poussoir, la connexion informatique est désactivée par relâchement du poussoir et/ou l'interface étant telle que la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris 25 d'ordinateur.
 - 7. Interface de connexion selon la revendication 6 telle que dans le cas où la connexion informatique est maintenue par un appui périodique sur un poussoir tel qu'un bouton de commande ou un bouton de souris d'ordinateur, l'appui périodique est sollicité par l'interface fournissant une indication à l'utilisateur telle qu'une zone de l'écran sur laquelle il doit effectuer un clic de souris.
- 8. Interface de connexion selon la revendication 6 ou 7 comprenant des moyens de transmission pour transmettre en 35 temps réel vers le serveur des informations associées à la

connexion informatique, notamment l'heure d'activation et de désactivation de la connexion informatique, l'adresse IP attribuée, par le réseau de communication informatique de type Internet, à l'équipement informatique pendant la connexion informatique, l'identité de l'opérateur distant.

5

10

9. Interface de connexion selon l'une des revendications 6 à 8 comprenant un moyen permettant à l'utilisateur de mettre en œuvre l'organe de commande pour activer et désactiver des temps de parole pendant la communication et de transmettre en temps réel vers le serveur des informations relatives à une répartition des temps de parole associés à la communication.



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

FΔ 65371

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 653711 FR 0451504

N° d'enregistrement national

DOCL	JMENTS CONSIDÉRÉS COMME PER	TINENTS	Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoir des parties pertinentes	n,		·
A	US 2002/013849 A1 (SCHWEITZER L 31 janvier 2002 (2002-01-31) * abrégé * * page 1, alinéa 11 * * page 2, alinéa 35 * * page 3, alinéas 43,44 * * page 4, alinéas 55,63,64 *	IMOR ET AL)	1-9	H04L29/06 H04M3/00
A	EP 0 939 522 A1 (YUGEN KAISHA L 1 septembre 1999 (1999-09-01) * abrégé * * colonne 4, alinéas 17,20 * * colonne 6, alinéa 26 *	S NET)	1-9	
A	WO 2004/014050 A1 (MCZEAL, ALFF 12 février 2004 (2004-02-12) * page 54, ligne 8 - page 55, l	•	1,6	
A	EP 0 866 596 A2 (AT&T CORP) 23 septembre 1998 (1998-09-23) * colonne 5, ligne 33-57 * * colonne 6, ligne 44 - colonne 57 *		1,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) H04L H04M H04Q H04B
	Date d'achèveme	ent de la recherche		Examinateur
	2 fév	rier 2005	Le	Bras, P
X : part Y : part autre A : arriè O : divu	ATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS ticulièrement pertinent à lui seul ticulièrement pertinent en combinaison avec un e document de la même catégorie ère-plan technologique ulgation non-écrite	T : théorie ou principe a E : document de breve à la date de dépôt e de dépôt ou qu'à un D : cité dans la demand L : cité pour d'autres ra	t bénéficiant d'u t qui n'a été pub e date postérieu de isons	ne date antérieure lié qu'à cette date
P : doc	ument intercalaire	& : membre de la mêm		

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0451504 FA 653711

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 02-02-2005 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication	
US 2002013849	A1	31-01-2002	AU CA EP GB WO US	1142196 2357392 0101726	A1 A2 A A2 A1	31-01-20 04-01-20 10-10-20 20-06-20 04-01-20 11-03-20 07-02-20
EP 0939522	A1	01-09-1999	US WO JP JP	6801522 9909716 2001320427 2001352346	A1 A	05-10-2 25-02-1 16-11-2 21-12-2
WO 2004014050	A1	12-02-2004	US	6763226	B1	13-07-2
EP 0866596	A2	23-09-1998	US CA JP JP	6104704 2228184 3205294 10303891	A1 B2	15-08-20 20-09-19 04-09-20 13-11-19